



## Mention d'information

### Information des assurés et prescripteurs par courrier sur les risques liés à un médicament / produit de santé sur sollicitation des agences sanitaires

Dans le cadre de ses missions d'information à ses publics et des missions des agences sanitaires, la Sécurité Sociale des Indépendants met en œuvre en collaboration avec l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM) un traitement informatisé visant à envoyer des courriers d'information sur des risques aux prescripteurs de ces produits et aux assurés ayant consommé ces médicaments/produits de santé sur une période donnée.

Les informations traitées sont :

- Pour les assurés : données d'identification (NIR bénéficiaire, Nom, Prénom et date de naissance d'assurés, Ayant droit / Ouvrant droit ; mineur/majeur), de contact (adresse postale), de rattachement (organisme) ; Pour les bénéficiaires des actions sont aussi traitées des données relatives à la consommation de médicament permettant d'établir le risque et nécessaires à l'évaluation.
- Pour les professionnels de santé et établissements : données d'identification (Nom, Prénom des professionnels de santé, N° RPPS et N°AM du PS, Raison sociale des établissements, N° FINESS juridique de l'établissement), de contact (adresse professionnelle).

L'accès à ces informations est réservé aux agents des Caisses locales de la Sécurité Sociale des Indépendants individuellement habilités par le Directeur de leur organisme et dans le respect du secret professionnel et la limite du besoin d'en connaître ou à des destinataires déterminés dans ce même cadre.

Les données agrégées et anonyme de pilotage sont transmises à l'Agence Nationale de Sécurité du médicament et des produits de santé.

Les données sont conservées par la Sécurité Sociale des Indépendants pendant la durée nécessaire à l'envoi des courriers et à la gestion des transmissions de tableau de suivi avec des données agrégées et anonymes à l'ANSM soit au maximum 6 mois.

Ces traitements sont mis en œuvre sous la responsabilité du Directeur de la Caisse National déléguée à la gestion de la Sécurité Sociale des Travailleurs Indépendants et des Directeurs des organismes de rattachement et de l'ANSM.

Ces derniers font l'objet d'une information spécifique publiée sur le présent site dans la rubrique concernée à la protection des données personnelles.

Conformément aux dispositions du Règlement général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent ainsi que d'un droit à leur limitation.

Ces droits sont pris en compte sur demande écrite adressée au Directeur de l'organisme ou au Délégué à la Protection des Données de votre organisme de rattachement.

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles.

[Commission Nationale Informatique et Libertés -- CNIL -3, place de Fontenoy TSA-80715-75334 PARIS CEDEX07](#)